

La Sidra

DE LA SEMAINE



BEHAR - BE'HOUKOTAÏ

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Behar

Sur la montagne de Sinaï, D.ieu communique à Moché les lois de l'année chabbatique : toutes les septièmes années, tout travail sur la terre doit être interrompu et ses produits rendus accessibles à tous, hommes et animaux.

Sept cycles chabbatiques sont suivis d'une cinquantième année : l'année du Jubilé au cours de laquelle, tout travail de la terre cesse, tous les serviteurs liés par contrat sont libérés et tous les états ancestraux de la Terre Sainte, qui ont été vendus, reviennent à leurs propriétaires originels. Behar contient également des lois supplémentaires concernant la vente de terres et les interdictions de fraude et d'usure.

Be'hokotai

D.ieu promet que si le Peuple d'Israël observe Ses commandements, il jouira de prospérité matérielle et résidera en paix dans sa patrie. Mais Il donne également un avertissement sévère et le menace de l'exil, de la persécution et d'autres maux qui s'abatront sur lui s'il abandonne son alliance avec Lui.

Toutefois, « même quand ils seront sur la terre de leurs ennemis, Je ne les rejeterai pas, pas plus que Je ne les haïrai, je les détruirai ou ne briserai Mon alliance avec eux. Car Je suis l'Éternel, leur D.ieu ».

La Paracha se conclut avec les lois concernant la manière de calculer la valeur des différents types d'engagements pris pour D.ieu et la Mitsva de prélever un dixième des produits agricoles et du bétail.

Ce Chabbat, nous lisons deux Parachiot : Behar et Be'hokotai. C'est pourquoi, nous pouvons tirer un enseignement de chacune d'elle et un troisième enseignement du fait qu'elles sont liées.

Behar, « la montagne », se réfère au Mont Sinaï. Parfois, il est appelé « Mont Sinaï », comme dans notre Paracha, parfois « Sinaï », comme dans la Michna qui ouvre les Pirké Avot (« Maximes de nos Pères »), ou encore « la montagne », comme cela apparaît dans le titre de la Paracha. Chacune de ces trois dénominations évoque un niveau différent. Le Midrach explique que D.ieu choisit le Mont Sinaï parce que c'était la moins élevée des montagnes. « Le Mont Sinaï » fait donc allusion à l'idée de mêler l'humilité (« la plus basse ») à la fierté (« des montagnes »). Quand le terme « Sinaï » est

Suite en page 2

Edito

L'œuvre ultime et infinie

On sent comme une tension grandissante dans l'atmosphère spirituelle. Comment pourrait-il en être autrement alors que, sur la route du temps, nous voyons presque la fête de Chavoutot en perspective ? L'heure est donc à la grande question : serons-nous prêts pour le Don de la Torah, le grand rendez-vous avec D.ieu, annoncé dès avant la sortie d'Égypte ? Alors que les jours passent avec le compte de l'Omer, en cette ultime période, ne reste-t-il pas une grande œuvre à mener à bien ?

Le texte de la Torah nous l'indique : lorsque les Hébreux arrivèrent au pied du mont Sinaï, ils campèrent au pied de la montagne. La formulation décrivant l'événement emploie curieusement l'expression « il campa » alors que c'est de plusieurs millions de personnes qu'il s'agit ! Ce passage du pluriel logique à un singulier surprenant est en soi l'affirmation d'une nécessité : l'unité. Ils campèrent « comme un seul homme avec un seul cœur » précisent les commentateurs. Comme pour dire qu'il y a là une étape incontournable avant la révélation Divine. De fait, l'unité à réaliser est un authentique effort. Nous vivons dans un monde – et une société – qui, de façon croissante, valorise l'individualisme. Bien souvent, sous la pression constante, celui-ci tourne en une sorte de déclinaison du « chacun pour soi ». Ainsi donc, chacun veillera à ses propres intérêts, à la satisfaction de ses désirs sans considérer qu'il existe une idée qui dépasse sa seule personne. Car le peuple juif est comparable à un grand corps, certes constitué d'éléments très nombreux et divers mais entité unique et indivisible.

Et cette unité est très précieuse. D'abord parce qu'elle révèle une réalité fondamentale : l'autre n'est jamais plus loin de soi qu'une partie de soi-même. De plus, cette unité, en son sens le plus fort, est indispensable. Nous le proclamons dans la liturgie quotidienne : « Bénis-nous, notre D.ieu, tous comme un... » La phrase porte loin : la bénédiction Divine est liée au fait que nous soyons « tous comme un ». En cette époque où on peut être amené à s'interroger sur l'avenir, il y a ici une leçon essentielle.

C'est ainsi que le chemin qui nous conduit au Don de la Torah est comme plus lumineux. L'unité nous l'ouvre, l'amour de l'autre nous accompagne. Et nous savons qu'au bout de la route – à présent si proche – c'est un nouveau monde qui apparaîtra.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT

BEHAR-BE'HOUKOTAÏ

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 57

Sortie : 22h 13

Bordeaux 20.56
Grenoble 20.32
Lille 21.00
Lyon 20.37

Marseille 20.29
Montpellier 20.35
Nancy 20.41
Nantes 21.07

Nice 20.22
Rouen 21.03
Strasbourg 20.34
Toulouse 20.45

A partir du dimanche 2 mai 2021 Pose des Téfilines : 5h 16 Heure limite du Chema : 10h 08 Molad : mardi 11 mai à 20h 31 mn et 7 'halakim Roch 'Hodech Sivan : mercredi 12 mai 2021

utilisé seul, l'accent est mis sur l'humilité et quand c'est « Behar », il s'agit alors de la fierté.

Chacun de ces trois niveaux s'applique à des moments différents. D'une manière générale, notre service doit inclure ces deux qualités. Alors que l'humilité est nécessaire, nous devons également posséder « un huitième d'un huitième d'orgueil », pour garantir que nous soyons traités par nos congénères, avec l'estime qui nous est due. En d'autres circonstances, il faut insister sur l'humilité. Par exemple, pour recevoir la Torah, l'annulation totale absolue était nécessaire. Dans la même veine, on dit de Moché qu'il était « l'homme le plus humble sur la surface de la terre. »

En revanche, dans certaines occasions, notre approche doit mettre l'accent sur la fierté. Bien que le Talmud écrive à propos d'un homme orgueilleux : « D.ieu dit : 'Moi et lui ne pouvons résider dans le même monde' » l'orgueil est parfois indiqué. Le Talmud déclare que « tous les enfants d'Israël sont des enfants de Rois ». Le Zohar s'y réfère également comme à des « Rois ». Or, si un roi ne peut passer outre l'honneur qui lui est dû, « nos Rois, nos Sages (et tout le Peuple juif) » ne peuvent non plus l'ignorer.

Ce principe s'applique dans nos relations avec les nations du monde. Bien qu'il soit dit : « ne provoque pas même un petit Gentil » et que « la loi du pays est la loi », ces affirmations ne sont valides que lorsqu'elles n'entrent pas en contradiction avec la Torah et les Mitsvot. Le cas échéant, nous devons être bien conscients que « notre âme n'est jamais partie en exil », à nous de rester fermes, le plus puissamment possible, pour être sûrs que nous ne ferons aucune concession. Quand un Juif est défié par

quelque chose qui pourrait affaiblir son lien avec le Judaïsme et avec D.ieu, « les plus frivoles et les pécheurs d'Israël eux-mêmes » sacrifieront leur vie, démontrant ainsi leur force et leur fierté d'être Juifs.

Ce type d'orgueil ne va pas à l'encontre de l'humilité. Le roi n'avait pas le droit d'honorer quiconque en public mais en privé, il convenait qu'il honore les Sages. Le Rambam fait la louange du roi Yehoshaphat qui se levait de son trône quand un Sage pénétrait dans ses appartements privés, l'embrassait et l'appelait : « Mon Maître, mon enseignant ».

Passons à l'enseignement que nous pouvons tirer de *Be'houkotai* : on s'y réfère aux Mitsvot appelées '*Houkim*, « les statuts ». On se rappelle qu'il existe trois catégories de Mitsvot : les *Michpatim*, « les jugements », qui nous sont intellectuellement compréhensibles, les *Édot*, « les témoignages » commémorant certains miracles ou événements historiques. Ils dépassent notre intellect mais nous pouvons saisir leur raison d'être en tant qu'expression de notre gratitude. Enfin les '*Houkim*, ces Mitsvot dont il est dit : « vous n'avez pas la permission d'y réfléchir », ces Mitsvot étant complètement insaisissables par la raison humaine.

Cette description soulève un problème : juste après la phrase : « si vous marchez selon Mes '*Houkim* », D.ieu promet des bénédictions matérielles : « la terre donnera son produit » et spirituelles : « Je serai votre D.ieu et vous serez Mon peuple. » Comment ces promesses peuvent-elles aller de pair avec la nature irrationnelle des '*Houkim* ? Il semblerait ici que la raison avancée pour les accomplir soit la récompense.

En fait, il nous faut appliquer le même engagement pour les *Édot* et les *Michpatim* que pour les '*Houkim*. Nous

devons les accomplir simplement parce que D.ieu nous les a commandés, quelle que soit la récompense, qu'elle soit matérielle ou spirituelle, dans le seul but d'accomplir la Volonté divine.

Chaque Mitsva établit un lien entre le Juif et D.ieu. Mais en fait, notre relation inhérente avec D.ieu ne peut jamais être brisée. *Be'houkotai* nous montre alors le chemin d'un engagement encore plus profond : celui d'accomplir simplement la Volonté de D.ieu. Et c'est par ce service que nous avancerons de force et mériterons d'entrer en Erets Israël, lors de la Rédemption future, rapidement de nos jours.

Enfin, une leçon se dégage de la jonction de Behar et *Be'houkotai*. Apparemment, leurs concepts semblent opposés par nature. Behar évoque l'importance d'être fier, *Be'houkotai*, l'importance de la soumission absolue.

Mais en réalité, chacun de ces comportements est approprié à des situations différentes. Avant de prier, nous devons méditer sur « l'humilité de l'homme ». Après avoir prié, nous devons nous diriger « de la synagogue à la maison d'étude ». Dans cet environnement, « l'humble n'étudie pas ». Bien que l'humilité soit considérée comme l'un des attributs du Peuple juif, il faut s'en départir quand il s'agit de mener « les guerres de la Torah » et adopter une position de force.

La combinaison de ces deux qualités s'applique dans nos relations humaines. Nous devons aimer chaque Juif « comme nous-mêmes » mais en même temps, veiller à « l'attirer à la Torah », c'est-à-dire à maintenir une attitude ferme et ne pas « rabaisser » la Torah vers lui.

En aimant son prochain, en le ramenant vers la Torah, et tout cela avec une joie véritable, nous avancerons vers la Rédemption messianique.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 2 MAI – 20 IYAR

Mitsva négative n° 239 : Il nous est interdit de saisir un gage de force chez un débiteur, autrement que sur ordre du juge et par l'intermédiaire de la personne mandatée à cet effet par ce dernier.

• LUNDI 3 MAI – 21 IYAR

Mitsva positive n° 199 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer un gage à son propriétaire juif chaque fois qu'il en aura besoin. Si le gage est un objet dont on se sert pendant la journée, on les lui rendra pendant la journée, en ne les conservant comme gage que durant la nuit. Si le gage est de ceux dont on se sert la nuit, on ne les gardera que pendant le jour.

Mitsva négative n° 240 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de refuser un gage à son propriétaire au moment où celui-ci en a besoin. Au contraire, s'il s'agit d'un objet dont on se sert pendant la journée, il faut le lui rendre pendant la journée, tandis que lorsqu'il s'en sert la nuit, on doit le lui remettre pour la nuit.

• MARDI 4 MAI – 22 IYAR

Mitsva négative n° 241 : Il nous est interdit de saisir un gage à une veuve, qu'elle soit riche ou pauvre.

Mitsva négative n° 242 : Il nous est interdit de prendre comme gage tout ustensile nécessaire à la préparation de la nourriture.

• MERCREDI 5 MAI – 23 IYAR

Mitsva négative n° 235 : Il nous est interdit de prêter à intérêt.

• JEUDI 6 MAI – 24 IYAR

Mitsva négative n° 236 : Le prêt à intérêt est également interdit à l'emprunteur.

• VENDREDI 7 MAI – 25 IYAR

Mitsva négative n° 237 : Il nous est interdit de prendre une part quelconque à un prêt à intérêt conclu entre un prêteur et un emprunteur, soit en qualité de garant, de témoin, soit en rédigeant l'acte qui mentionne le taux d'intérêt convenu entre eux.

• SAMEDI 8 MAI – 26 IYAR

Mitsva positive n° 198 : Il s'agit du commandement concernant le prêt à un non-Juif.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

L'AUDACE D'UNE SŒUR...

J'ai grandi en Russie dans une famille Loubavitch, très proche de celle du Rabbi. Rav Chnéour Zalman Vilenkin, mon grand-père, était très ami avec le père du Rabbi et, de plus, avait eu l'honneur d'être le professeur particulier du Rabbi dans sa jeunesse.

Notre famille était très pratiquante, à une époque où l'attachement au judaïsme était considéré comme un crime en Union Soviétique. Ma mère couvrait les fenêtres de la maison afin que personne ne la voit allumer des bougies avant Chabbat.

Après la fin de la guerre, nous avons pu quitter ce pays avec d'autres Juifs porteurs de (faux) passeports polonais ; nous avons passé quelques mois dans des camps de Personnes Déplacées en Allemagne puis avons rejoint la France et, enfin, les États-Unis. La Société d'Aide aux Immigrants Juifs (HIAS) nous a assigné un appartement à Cleveland mais, en route, nous avons obtenu une audience privée avec le Rabbi à New York. C'était en 1953, j'avais treize ans. Mon grand-père avait du mal à marcher mais, dès qu'il entra, le Rabbi se leva et vint à notre rencontre ; il demanda plusieurs fois à mon grand-père de s'asseoir mais ce-

lui-ci refusa par respect. Puisqu'il ne voulut pas s'asseoir, le Rabbi resta lui aussi debout, conformément aux lois du respect des professeurs.

Après quelques années passées à Cleveland où ma mère ne se sentait pas à l'aise, toute la famille s'installa à New York. Même si la vie dans le quartier 'hassidique de Crown Heights était plus facile et plus agréable, ma mère ne cessait de pleurer car ses deux frères, Yossef et Chalom Eliahou Vilenkin étaient restés coincés en Russie, sans permission de quitter le pays. Elle priait constamment pour leur libération et, chaque fois que le Rabbi prononçait un discours aux Congrès de femmes Loubavitch et bénissait chacune des participantes, elle suppliait le Rabbi de promettre que ses frères pourraient eux aussi jouir de la liberté. Mais, pour une raison mystérieuse, le Rabbi lui accordait toutes sortes de bénédictions - sans mentionner ses frères.

Une fois - je crois que c'était en 1970 - je l'ai accompagnée. Alors que nous attendions dans la queue, ma mère me demanda à voix basse mais d'un ton ferme : « C'est peut-être de la 'Houtspa (audace) de ma part mais je ne sortirai pas d'ici tant que le Rabbi ne m'aura pas accordé sa bénédiction pour mes frères ! ».

Cependant, une fois de plus, le Rabbi la bénit sans mentionner ses frères. Elle prit une profonde inspiration et supplia : « Rabbi ! Une bénédiction pour mes frères ! »

Le visage du Rabbi devint très sérieux et il regarda par terre pendant un long moment. Puis il releva la tête et, avec un large sourire, annonça que D.ieu aiderait ses frères à sortir de Russie la même année et qu'elle les reverrait très bientôt !

Il faut savoir qu'en Russie, de leur côté, mes deux oncles avaient chaque année déposé une demande de sortie qui avait, à chaque fois, été refusée. Découragés, ils comprirent que

cela ne servait à rien de demander et qu'ils étaient condamnés à passer le reste de leur vie en Union Soviétique. Ils décidèrent cependant de tenter leur chance encore une dernière fois. C'était juste après que ma mère avait eu la 'Houtspa d'implorer la bénédiction du Rabbi mais ils ne le savaient pas. Miraculeusement cette fois-là, ils reçurent la permission tant rêvée, sans aucune explication !

Quand ils quittèrent la Russie, Yossef s'installa à Crown Heights (New York) afin d'être proche du Rabbi. Chalom Eliahou s'installa en Israël mais le Rabbi lui envoya un billet d'avion pour qu'il vienne passer les fêtes de Tichri à Crown Heights.

Quand il entra en audience privée, le Rabbi remarqua : « Vous avez de la chance que votre sœur vous a littéralement extirpés de Russie ! ».

Par ces mots, le Rabbi confirmait qu'il était bien conscient des supplications de ma mère durant toutes ces années. Et je suppose qu'il avait été nécessaire qu'elle prie et supplie aussi longtemps pour que la bénédiction lui soit accordée.

Mme Aidel Springer

JEM

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

UNE PRIÈRE SEREINE

Un jour, à l'époque de Rabbi Chalom Dov Ber, le cinquième Rabbi de Loubavitch, des vieux 'Hassidim étaient réunis et parlaient de la venue de Machia'h. Et la discussion se focalisa sur une question : que se passera-t-il en ces nouveaux temps ?

Il y avait, parmi les participants, un 'Hassid très âgé qui avait connu les deux prédécesseurs de Rabbi Chalom Dov Ber et dont chaque mot était un enseignement. Il déclara : « Lorsque Machia'h viendra, on se lèvera le matin, on se mettra à prier et la prière s'élèvera d'elle-même, sans effort ni difficulté. »

(D'après la tradition 'hassidique) H.N.



Pharmacie



Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal
Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85
Fax : 004 122 732 47 15

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE BIRKAT COHANIM ?

Les Cohanim (descendants de Aharon, le Grand-Prêtre) ont la Mitsva de bénir les Enfants d'Israël (Bamidbar – Nombres 6 : 22 à 27) : « Ainsi vous bénirez les Enfants d'Israël, qu'ils disent : Que D.ieu te bénisse et te protège. Que D.ieu éclaire Sa face vers toi et t'accorde Sa grâce. Que D.ieu élève Sa face vers toi et t'accorde la paix ».

En Israël, les Cohanim bénissent les fidèles tous les jours. En Diaspora, cette cérémonie de Birkat Cohanim ne s'effectue que les jours de fête. On ne regarde pas les Cohanim quand ils élèvent leurs mains pour bénir les fidèles car la Che'hina (la Présence Divine) réside sur leurs mains : c'est pour cela qu'ils se couvrent le visage et les mains avec leur Talit (châle de prière). Cependant, le fidèle doit se trouver face au Cohen et non derrière lui. Il est d'usage que les fidèles aussi se couvrent le visage avec leur Talit : celui qui n'a pas de Talit se place sous le Talit de quelqu'un d'autre. Le père de famille prend ses enfants – même nourrissons – sous son Talit pendant la bénédiction des Cohanim. Ainsi chacun peut se concentrer sur chacun des mots prononcés par le Cohen.

L'officiant lit chaque mot des bénédictions et les Cohanim les répètent, mot à mot. L'assemblée écoute attentivement et répond Amen à la fin de chacune des trois bénédictions.

Quand les Cohanim entonnent les trois derniers mots, les fidèles murmurent une prière pour demander que tous les rêves soient de bons présages ; cependant, il faut écouter attentivement les mots prononcés par les Cohanim.

F.L. (d'après Pinat Hahala'ha – Rav Yossef S. Ginsburgh)



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

LEADER CASH Votre magasin au cœur du 19^e 82 rue Petit – 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

NOUVEAU !!
Fromage et
Charcuterie
à la coupe

ESHELGLATT GLATT CACHER LAMEHADRINE

BOUCHERIE • CHARCUTERIE



55 rue Petit - 75019 Paris

01 42 45 36 47



Internat BETH RIVKAH Confiance & Réussite

DANS LE CADRE EXCEPTIONNEL DU CAMPUS BETH RIVKAH,
POUR VOS FILLES DE LA 6^{ÈME} À LA TERMINALE (BAC GÉNÉRAL & PROFESSIONNEL)

Devoirs
encadrés
Possibilité de Chabbat
sur place

Ambiance chaleureuse
& conviviale
Activités
extra-scolaires

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
auprès de Rav Eliaou ATTAL
au 06.87.51.66.27

ou Mme Esther COHEN-SALMON
au 06 17 17 07 60
esther.cohensalmon@beth-rivkah.fr

43-51, rue Raymond Poincaré - 91330 Yerres Infos sur : www.bethrivkah.fr

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU !!! GARAGE DIRECT AUTO

07 62 00 60 99

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

Véhicules
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements
et prise en charge rapide
assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42
01 48 44 00 88

43 Chemin
des Vignes
93000 Bobigny

**Vous pensez léguer
votre patrimoine
à des proches**

Il existe des **AVANTAGES FISCAUX** liés aux fondations qui permettent d'en léguer une partie à la Fondation sans que cela ne diminue en rien leur part.

**LA FONDATION HAYA MOUCHKA
& L'ASSOCIATION BETH LOUBAVITCH
sont habilitées à recevoir les legs**

Pour plus d'informations
01.44.52.72.96
Demandez Dovi